



PROCES VERBAL DE COMPETITION FEDERALE

(A remplir par le superviseur général)

Intitulé de la Compétition et discipline(s) :

.....

Date et lieu :

.....

Nom et prénom du Responsable de la compétition :

.....

N° de licence :

Téléphone :

E-mail :

Noms et prénoms du ou des Médecin(s) :

.....

.....

A renvoyer sous 48 heures à : FFKMDA

Service « Compétitions »

38 rue Malmaison – 93170 BAGNOLET

Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 38 rue Malmaison – 93170 BAGNOLET

Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A

SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z

Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75

Site : www.ffkmda.fr



PROCES VERBAL DE COMPETITION FEDERALE

QUESTIONNAIRE (mettez une croix dans la case correspondante)

| | TRES BIEN/BIEN | MOYEN | INSUFFISANT/MAUVAIS |
|---|----------------|-------|---------------------|
| Organisation Générale | | | |
| Matériel - Logistique | | | |
| Déroulement des combats/assauts | | | |
| Gestion des flux et des horaires | | | |
| Sécurité | | | |

Pour chaque item évalué « moyen » ou insuffisant, veuillez préciser le ou les points de faiblesse :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Événement Grave ou inattendu : OUI ou NON

Précisez :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

KO Sérieux (perte de connaissance) : OUI ou NON / Nombre :

Réclamation(s) : OUI ou NON / Nombre :

Si vous répondez par « non » ou par « oui » au questionnaire général, indiquez succinctement, ci-dessous, la raison qui a motivé votre réponse. Dans le cas contraire la mention « RAS » suffit.

REMARQUE :

.....

.....

.....

.....

.....



Fiche médicale post KO

La gestion du KO devra être évaluée en priorité par le médecin. Il devra le définir après l'examen du sportif et son appréciation pendant le combat.

Tout boxeur ayant subi :

- **Un KO physiologique :**
 - Il découle d'une décision d'ordre technique et peut avoir lieu selon les modalités réglementaires suivantes :
 - Jet de l'éponge par le soigneur,
 - Arrêt de l'arbitre après décompte ou sur blessure,
 - Après avoir compté « 10 »,
 - Après avoir compté trois fois dans le même round ou 4 fois sur l'ensemble du combat (combat pro) ou, 3 fois sur l'ensemble du combat (combat amateur casqué) / ou deux fois en cadets 2eme année
 - Pour différence de niveau
- **Un KO vasculaire :**
 - Choc provoqué au niveau d'une artère.
 - Par compression directe
 - Par compression indirecte
- **Un KO neurovégétatif :**
 - Il s'agit d'un choc sur le système nerveux végétatif sans ébranlement cérébral.
- **Un KO cérébral ou commotion cérébrale**
 - Il s'agit une obnubilation, confusion plus ou moins longue, ou une perte de connaissance initiale. Les critères de gravité sont définis par Kraus et al.

*Commission médicale FFKMDA
Docteur Philippe DELIAC*



NOM du combattant ayant subi le KO :

Prénom :

Numéro de licence :

Club d'affiliation :

KO physiologique

KO vasculaire

KO neurovégétatif

KO cérébral

NOM du combattant ayant subi le KO :

Prénom :

Numéro de licence :

Club d'affiliation :

KO physiologique

KO vasculaire

KO neurovégétatif

KO cérébral

NOM du combattant ayant subi le KO :

Prénom :

Numéro de licence :

Club d'affiliation :

KO physiologique

KO vasculaire

KO neurovégétatif

KO cérébral



NOM du combattant ayant subi le KO :

Prénom :

Numéro de licence :

Club d'affiliation :

KO physiologique

KO vasculaire

KO neurovégétatif

KO cérébral

NOM du combattant ayant subi le KO :

Prénom :

Numéro de licence :

Club d'affiliation :

KO physiologique

KO vasculaire

KO neurovégétatif

KO cérébral

Date :

Superviseur :

Médecin de la rencontre :

Nom et signature

Tampon, Nom et signature